

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2025

---

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS266

présenté par

M. Lauzzana, Mme Rist, Mme Delorme Duret, Mme Dubré-Chirat, Mme Galliard-Minier,  
M. Le Gac, Mme Le Nabour, Mme Liso, Mme Missoffe, M. Rousset et Mme Vidal

-----

### ARTICLE 9 TER C

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article 9 *ter* C, introduit par le Sénat, taxant les sachets de nicotine et en confiant le monopole aux buralistes.

A l'automne dernier, le Gouvernement s'était engagé à leur interdiction par voie réglementaire.

Au regard de leur danger pour la santé, et en particulier celle des plus jeunes, il est aujourd'hui préférable que le Gouvernement réitère et concrétise rapidement cet engagement.